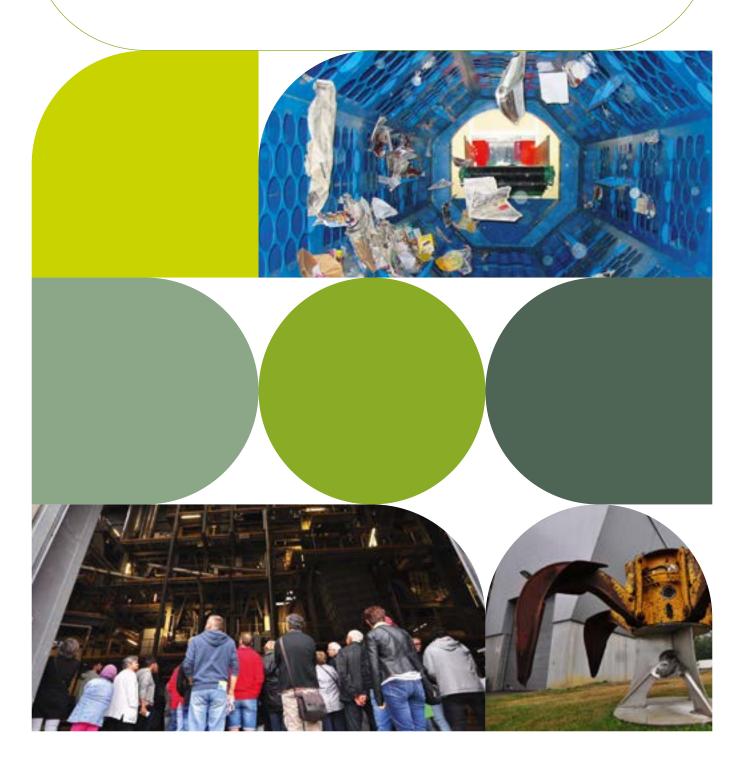


SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



SOMMAIRE



3

S O M M A I R E	2
INTRODUCTION	4
Les faits marquants	5
Le projet biodéchets	
Prestataire de collecte des ordures	
ménagères	
Locaux	5
Déploiement de la collecte du tri en régie sur tout le territoire	5
Animations	
PRÉSENTATION	8
Les décideurs	
Trombinoscope des élus	
• Les opérationnels	11
• Le territoire	12
Présentation des adhérents du SICTOM du Val de Saône	14
• La gestion des déchets	22
INDICATEURS TECHNIQUES	2 4
• La collecte	25
Organisation des collectes de Tri Sélect	
Organisation des collectes d'Ordures	11 20
Ménagères	27
Organisation de la collecte de biodéche	
La collecte du verre	
Les déchetteries du SYTEVOM Les Ressourceries	
Le compostage	
Les encombrants	
Les déchets assimilés	36

Évolution de la production de déchets .	37
Fréquentation des déchetteries	38
Le traitement	39
Organisation	
Apports pour les ordures ménagères Apports pour le tri	
Apports pour les biodéchets	
Traitement des biodéchets	
INDICATEURS FINANCIERS	4 2
Montant annuel global des dépens et recettes	
Modalités d'exploitation	44
Le coût du prestataire de collecte Eco-déchets	44
Le coût du service opérationnel de collecte du tri sélectif	1.1
Le coût du service opérationnel de	44
collecte des biodéchets	44
• Le traitement	45
Le traitement et le transport des OM	
Le traitement des biodéchets	
La cotisation adhérent	
La cotisation adhérent	
Modalités de financement	
Mode de financementAides reçues des Eco-organismes	4 /
at rapattaanarauga au titra	4.0
de la valorisation matière	
• Répartition du coût global	
Coût global à la tonne	49
PERSPECTIVES	5 0

Conformément à la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999, la rédaction de ce rapport est obligatoire. Le contenu de ce rapport est fixé par le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000.



INTRODUCTION



LES FAITS MARQUANTS

LE PROJET BIODÉCHETS

Le SICTOM a poursuivi le déploiement de la collecte des biodéchets en PAV sur l'ensemble du territoire au cours de l'année 2024. Ainsi, 5 réunions publiques à destination des usagers pour informer de cette nouvelle collecte ont été réalisées.

Parallèlement aux réunions, nous avons continué l'implantation des PAV biodéchets sur les communes volontaires. Ainsi, 42 PAV ont été déployés sur 23 communes.

Toutefois, l'ampleur des dysfonctionnements du matériel déployé a conduit le SICTOM à procéder à la résiliation pour faute du marché. Dans le cadre de cette procédure, le SICTOM a lancé un marché de substitution au frais du titulaire. Ce dernier a été attribué à la société SERI SAS. Le déploiement du matériel de substitution débutera en janvier 2025.



LOCAUX

Le SICTOM a procédé à l'acquisition d'une friche à Combeaufontaine en mai 2024 dans le but de la réhabiliter pour y établir son pôle administratif et technique.

Des dossiers de subventions fonds verts et DSIL ont été déposés au cours de l'année.

En Décembre 2024, la commission d'appel du syndicat a attribué son marché de maitrise d'œuvre pour cette réhabilitation à M. François VIDBERG.

En décembre 2024, le SICTOM a aussi à l'acquisition d'un bâtiment à Ancier pour y établir sa permanence et le dépôt des agents du secteur graylois.



DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE DU TRI EN RÉGIE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SICTOM a repris la collecte du tri en régie sur totalité de son territoire. Ainsi, nous avons restructuré notre service de collecte.

Suite à l'acquisition des 2 bâtiments en 2024, le SICTOM a désormais 3 dépôts : Corbenay, Ancier et Combeaufontaine.

Pour optimiser ses couts de fonctionnement, le SICTOM a procédé à l'acquisition de 2 véhicules de collecte d'occasion au cours du 1^{er} trimestre 2024.

PRESTATAIRE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

A l'issue de la procédure de redressement judiciaire demandée par ECO DECHETS, la société SEPUR a repris notre contrat de prestation au 1^{er} août 2024.

ANIMATIONS

Le SICTOM a organisé des réunions publiques d'information et de sensibilisation aux consignes de tri :

- DAMPVALLEY-ST-PANCRAS 09/02/2024
- LA RESIE SAINT MARTIN 20/03/2024
- MEURCOURT 23/02/2024

Le SICTOM a organisé des réunions publiques d'information et de sensibilisation biodéchets :

- ABONCOURT-GESINCOURT
- BAULAY
- NOIDANS-LE-FERROUX
- VILLARS-LE-PAUTEL
- VY-LE-FERROUX

Une session de porte à porte a aussi été réalisée sur les communes suivante pour sensibiliser les usagers :

ARC-LES-GRAY - 07/10/2024

Les ambassadeurs du tri du SICTOM ont aussi réalisé des animations auprès des publics suivants :

- École à FONTAINE-LÈS-LUXEUIL 22/03/2024 et 05/04/2024
- Fête de la Musique à GY 21/06/2024
- Fête de la Nature à GRAY 26/05/2024
- Fête de l'eau à GRAY 24-25/08/2024
- Foire du Val-de-Saône à PORT-SUR-SAÔNE 8-9-10/03/2024
- Habitat 70 à CORBENAY 04/2024
- Journée pédagogique à ARC-LES-GRAY 07/06/2024
- JPO Sytevom à NOIDANS-LE-FERROUX 21/09/2024
- Marché Artisanal à BROYE-LÈS-PESMES 20/04/2024
- Marché Nocturne à SAINT-GAND 28/06/2024
- Cuisine Estredia à SAINT-REMY-EN-COMTE 12/04/2024
- Périscolaire à VELLEFAUX 21/10/2024
- Spectacle « La Guerre du Tri n'aura pas lieu » à GRAY le 08/07/2024, CORBENAY le 10/07/2024 et SCEY-SUR-SAÔNE le 09/07/2024.

















PRÉSENTATION



LES DÉCIDEURS

Les statuts du SICTOM du Val de Saône ont été modifiés en décembre 2018. Le syndicat est désormais composé de 2 organes : l'organe délibérant (1 délégué pour 1000 habitants par communauté de communes) et l'organe consultatif (1 délégué par commune non représentée dans le conseil syndical).

Les décisions sont votées par le comité syndical qui se composent de 94 délégués.

Le Bureau du SICTOM du Val de Saône est composé de :

- Un Président
- Un Vice-Président par tranche de 20 000 habitants
- Un délégué référent par communauté de communes non représentée par le Président ou un Vice-Président
- 10 membres

> Voir « TROMBINOSCOPE ÉLUS » en page suivante.

TROMBINOSCOPE DES ÉLUS

Le Président



Éric MASOYÉ

Les vices-présidents



Joseph CHAVECA



Marc DOILLON



Christophe MADIOT



Éric FRÉCHIN



Nicolas PIERRE

Les Délégués référents



Jacques DE SY



Serge LIEUTET

Les membres du Bureau

Jean-Jacques MILLERAND Stéphane CATALOT Noël BUCHER Éric MADIOT Christophe ROSSÉ Christophe DEMAILLE Christian NOLLY Lionnel JASSEY Yanne BEURAND Rémy GRENIER

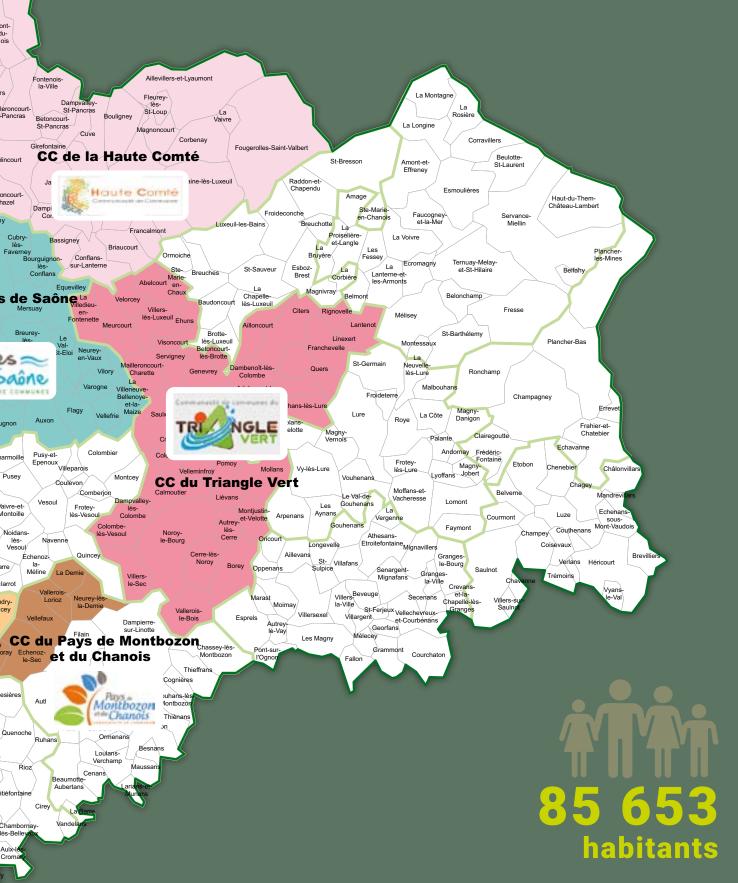
D LES OPÉRATIONNELS

En 2024, le personnel du SICTOM du Val de Saône se compose de :

- 1 responsable administratif : secrétaire, comptable et ressources humaines
- 1 responsable de service collecte
- 1 responsable facturation et redevance
- 3 agents administratifs, gestionnaires de redevance incitative
- 2 agents d'accueil
- 1 agent d'animation
- 23 ripeurs-conducteurs
- 1 agent technique polyvalent
- 2 agents de brigade du tri
- 3 chefs d'équipes
- 1 alternante en communication



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



Issu de l'adhésion de Communautés de Communes, le SICTOM du Val de Saône compte 8 adhérents représentants 256 communes pour 85 653 habitants*. Au 31 décembre 2023, le SICTOM du Val de Saône couvre 47.50% des communes et 36.76% des habitants de l'ensemble du département.

^{* (}Population au 1er janvier 2024 - Données INSEE)

PRÉSENTATION DES ADHÉRENTS DU SICTOM DU VAL DE SAÔNE

> LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTÉ

Les Communes	Population totale
Aillevillers-et-Lyaumont	1 580
Ainvelle	150
Alaincourt	99
Ambiévillers	67
Anjeux	142
La Basse-Vaivre	38
Bassigney	121
Betoncourt-Saint-Pancras	43
Bouligney	411
Briaucourt	247
Conflans-sur-Lanterne	595
Corbenay	1 278
Cuve	135
Dampierre-lès-Conflans	257
Dampvalley-Saint-Pancras	44
Demangevelle	269
Fleurey-lès-Saint-Loup	137
Fontaine-lès-Luxeuil	1 351
Fontenois-la-Ville	130
Fougerolles-Saint-Valbert	3 908
Francalmont	120
Girefontaine	34
Hautevelle	259
Hurecourt	46
Jasney	197
Magnoncourt	421
Mailleroncourt-Saint-Pancras	198
Melincourt	229
Montdoré	74
Passavant-la-Rochère	566
La Pisseure	40
Plainemont	70
Pont-du-Bois	114
Saint-Loup-sur-Semouse	2 990
Selles	211
La Vaivre	220
Vauvillers	628

14





Communauté de Communes de la Haute Comté 57 rue des Ballastières 70320 CORBENAY 03 84 94 17 93 contact@cchc.fr

Président : M. Anthony MARIE

La communauté de communes est composée de 37 communes.

Vice-Président SICTOM en charge de la Communauté de Communes : M. Marc DOILLON

> LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTS DU VAL DE SAÔNE

Les Communes	Population totale				
Aboncourt-Gesincourt	216				
Aisey-et-Richecourt	101				
Arbecey	244				
Augicourt	177				
Barges	88				
Betaucourt	185				
Blondefontaine	241				
Bougey	96				
Bourbévelle	76				
Bousseraucourt	47				
Cemboing	176				
Cendrecourt	206				
Combeaufontaine	581				
Cornot	136				
Corre	611				
Fouchécourt	119				
Gevigney-et-Mercey	508				
Gourgeon	186				
Jonvelle	113				
Jussey	1 565				
Lambrey	73				
Magny-lès-Jussey	98				
Melin	59				
Montcourt	55				
Oigney	36				
Ormoy	213				
Raincourt	110				
Ranzevelle	16				
Semmadon	113				
Tartécourt	27				
Villars-le-Pautel	185				
Vougécourt	161				
TOTAL	6 818				





Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône Prés Jean Roche 70500 JUSSEY

03 84 77 19 90

Président : M. Romain MOLLIARI

Seules 32 communes des 48 communes qui composent la communauté de communes, dépendent du SICTOM du Val de Saône.

Vice-Président SICTOM en charge de la Communauté de Communes : M. Nicolas PIERRE.

15

> LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES COMBES

Les Communes	Population totale
Aroz	148
Baignes	102
Boursières	63
Bucey-lès-Traves	140
Chantes	112
Chassey-lès-Scey	126
Chemilly	97
Clans	105
Confracourt	227
Ferrières-lès-Scey	134
Mailley-et-Chazelot	639
Neuvelle-lès-la-Charité	225
La Neuvelle-lès-Scey	174
Noidans-le-Ferroux	657
Ovanches	147
Pontcey	295
La Romaine	523
Raze	379
Rosey	257
Rupt-sur-Saône	108
Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	1 533
Soing-Cubry-Charentenay	585
Traves	357
Velleguindry-et-Levrecey	151
Velle-le-Châtel	129
Vy-le-Ferroux	159
Vy-lès-Rupt	75
TOTAL	7 647

16



Communauté de Communes des Combes



Communauté de Communes Les Combes 24 avenue de Pâtis

70360 Scey-sur-Saôneet-St Albin

03 84 92 72 12

Presidente : M^{me} Carmen FRIQUE

La communauté de communes est composée de 27 communes.

Président du SICTOM en charge de la Communauté de Communes : M. Éric MASOYÉ.

> LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY

Les Communes	Population totale
Angirey	156
Autoreille	379
Les Bâties	78
Bourguignon-lès-la-Charité	110
Bucey-lès-Gy	591
La Chapelle-Saint-Quillain	155
Charcenne	311
Choye	509
Citey	113
Étrelles-et-la-Montbleuse	93
Frasne-le-Château	322
Fresne-Saint-Mamès	504
Fretigney-et-Velloreille	760
Gy	1 021
Lieffrans	53
Saint-Gand	145
Vantoux-et-Longevelle	188
Vaux-le-Moncelot	78
Velleclaire	104
Vellefrey-et-Vellefrange	116
Vellemoz	86
Velloreille-lès-Choye	84
La Vernotte	79
Villefrancon	130
Villers-Chemin-et-Mont-lès- Étrelles	123
TOTAL	6 288





Communauté de Communes des Monts de Gy 2 rue du Grand Mont 70700 GY

03 84 32 97 61 ccmgy@wanadoo.fr

Présidente : M^{me} Nicole MILES

La communauté de communes est composée de 25 communes.

Délégué référent SICTOM en charge de la Communauté de Communes : M. Jacques DE SY

17

> LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MONTBOZON ET DU CHANOIS

Les Communes	Population totale
La Demie	156
Échenoz-le-Sec	294
Le Magnoray	90
Neurey-lès-la-Demie	361
Vallerois-Lorioz	428
Vellefaux	533
TOTAL	1 862





Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois

70230 MONTBOZON 03 84 92 34 70

contact@ccpmc.fr

Présidente : M^{me} Sabrina FLEUROT

Seules 6 communes des 27 communes qui composent la communauté de communes, dépendent du SICTOM du Va de Saône.

Délégué référent SICTOM en charge de la Communauté de Communes : M. Serge LIEUTET.

> LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DE SAÔNE

Les Communes	Population totale
Amance	670
Amoncourt	272
Anchenoncourt-et-Chazel	238
Auxon	413
Baulay	320
Bougnon	521
Bourguignon-lès-Conflans	147
Breurey-lès-Faverney	632
Buffignécourt	125
Chargey-lès-Port	240
Chaux-lès-Port	165
Conflandey	358
Contréglise	117
Cubry-lès-Faverney	187
Équevilley	124
Faverney	994
Flagy	141
Fleurey-lès-Faverney	466
Grattery	217
Menoux	301
Mersuay	287
Montureux-lès-Baulay	157
Neurey-en-Vaux	154
Polaincourt-et-Clairefontaine	619
Port-sur-Saône	3 032
Provenchère	249
Purgerot	339
Saint-Remy-en-Comté	445
Saponcourt	72
Scye	142
Senoncourt	188
Le Val-Saint-Éloi	101
Varogne	161
Vauchoux	120
Vellefrie	126
Venisey	133
La Villeneuve-Bellenoye-et-la-Maize	152
Villers-sur-Port	201
TOTAL	13 326





Communauté de Communes Terres de Saône 67 rue François Mitterrand 70170 Port-sur-Saône 03 84 78 10 66 contact@cctds.fr

Président : M. Luc SIMONEL

La communauté de communes est composée de 38 communes.

Vice-Président SICTOM en charge de la Communauté de Communes : M. Christophe MADIOT.

19

> LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT

Les Communes	Population totale
Abelcourt	351
Adelans-et-le-Val-de-Bithaine	311
Ailloncourt	311
Autrey-lès-Cerre	244
Betoncourt-lès-Brotte	118
Borey	225
Bouhans-lès-Lure	296
Calmoutier	275
Cerre-lès-Noroy	241
Châteney	67
Châtenois	122
Citers	802
Colombe-lès-Vesoul	491
Colombotte	75
La Creuse	72
Creveney	52
Dambenoît-lès-Colombe	278
Dampvalley-lès-Colombe	120
Éhuns	224
Franchevelle	488
Genevrey	247
Lantenot	360
Liévans	157
Linexert	122
Mailleroncourt-Charette	288
Meurcourt	349
Mollans	230
Montjustin-et-Velotte	121
Noroy-le-Bourg	516
Pomoy	203
Quers	326
Rignovelle	119
Sainte-Marie-en-Chaux	162
Saulx	888
Servigney	127
Vallerois-le-Bois	240
Velleminfroy	299
Velorcey	204
La Villedieu-en-Fontenette	167
Villers-le-Sec	542
Villery-lès-Luxeuil	328
Vilory	66
Visoncourt	39
TOTAL	11 263





Communauté de Communes d Triangle Vert 27 Grande Rue 70240 SAULX 03 84 95 89 88 contact@triangle-vert.fr

Président : M. Benjamin GONZALES

La communauté de communes est composée de 43 communes.

Vice-Président SICTOM en charge de la Communauté de Communes : M. Éric FRECHIN.

> LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE GRAY

Les Communes	Population
Les Communes	totale
Ancier	523
Apremont	450
Arc-lès-Gray	2 496
Arsans	45
Attricourt	45
Autrey-les-Gray	395
Auvet-et-la-Chapelotte	241
Battrans	234
Bouhans-et-Feurg	242
Broye-les-Loups-et-Verfontaine	121
Broye-Aubigney-Montseugny	513
Champtonnay	85
Champvans	182
Chargey-lès-Gray	754
Chevigney	37
Cresancey	184
Écuelle	64
Esmoulins	135
Essertenne-et-Cecey	420
Fahy-lès-Autrey	100
Germigney	149
Gray	5 970
Gray-la-Ville	949
Igny	215
Lieucourt	76
Lœuilley	100
Mantoche	456
Nantilly	445
Noiron	
Onay	63
Oyrières	375
Pesmes	1 097
Poyans	145
La Grande-Résie	92
La Résie-Saint-Martin	171
Rigny	636
Saint-Broing	113
Saint-Loup-Nantouard	126
Sainte-Reine	24
Sauvigney-lès-Gray	98
Sauvigney-lès-Pesmes	154
Le Tremblois	163
Vadans	131
Valay	670
Vars	193
Velesmes-Échevanne	496
Velet	387
Venère	212
	21 030





Communauté de Communes du Val de Gray ZAC Gray Sud II Rue André Marie Ampère 70100 GRAY 03 84 65 58 69

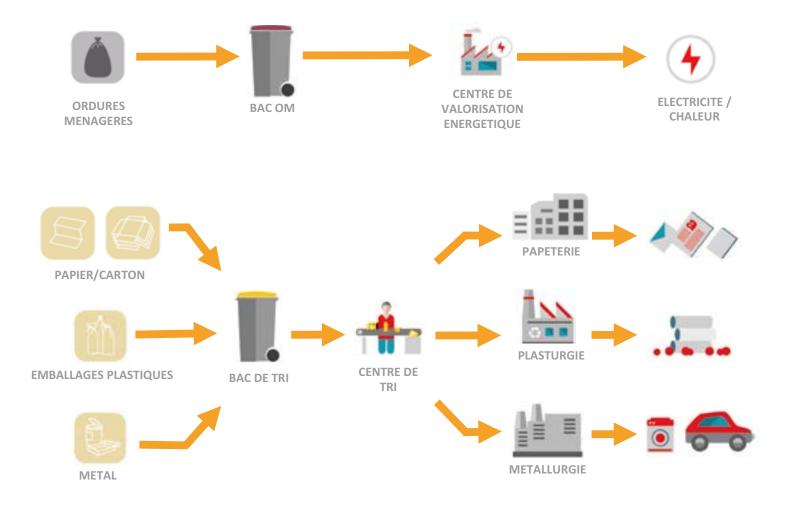
Président : M. Alain BLINETTE

La communauté de communes est composée de 48 communes.

Vice-Président SICTOM en charge de la Communauté de Communes : M. Joseph CHAVECA.

21

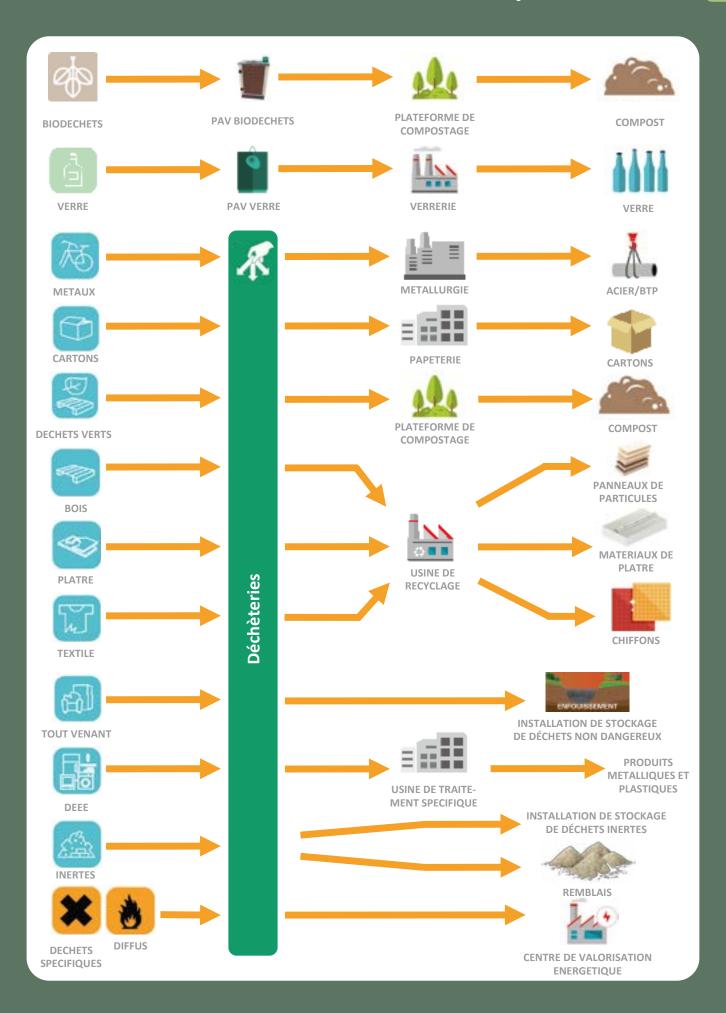
LA GESTION DES DÉCHETS



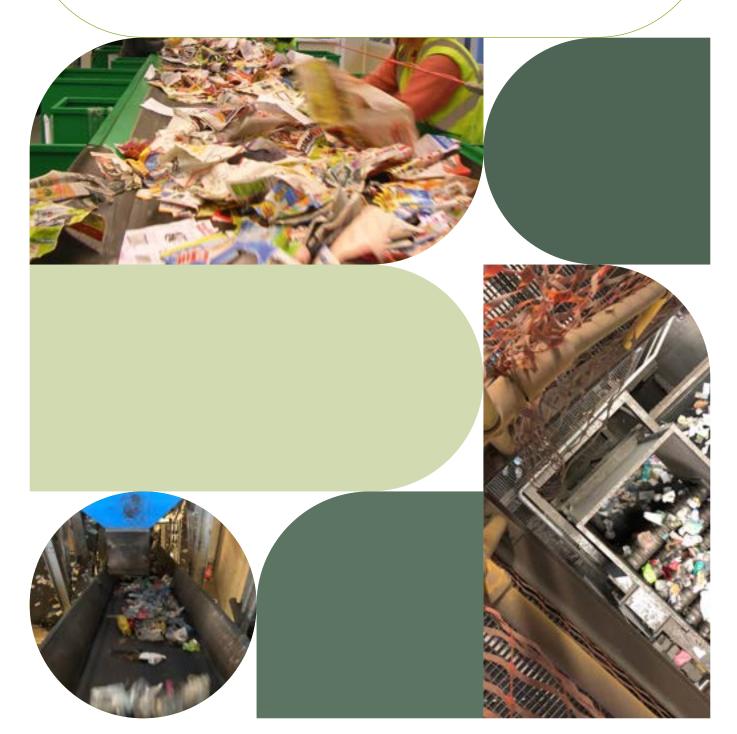


SICTOM DU VAL DE SAÔNE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

22



INDIGATEURS TECHNIQUES





ORGANISATION DES COLLECTES DE TRI SÉLECTIF



Depuis le 1^{er} Janvier 2024, la totalité des usagers est collectée en porte à porte par le service opérationnel de collecte du SICTOM, de la manière suivante :

- 77 187 habitants sont collectés tous les 15 jours, répartis sur 254 communes.
- 8 466 habitants sont collectés toutes les semaines, répartis sur 2 communes.

CONSIGNES DE TRI

Depuis mars 2012, le SICTOM du Val de Saône participe à l'expérimentation nationale d'ouverture des consignes à tous les emballages plastiques menée par l'ex-Eco-Emballages. Cette expérimentation a été généralisée à tous les adhérents du SYTEVOM depuis 2016. Les déchets recyclables collectés sont donc : les papiers, cartons, emballages métalliques, tous les emballages et les films plastiques.

> LE NOMBRE DE TOURNÉES

On compte donc:

- 70 tournées de tri réalisées par le SICTOM (dont 10 en bennette) :
 - > dont 29 vidages au Quai de transfert de Saint-Sauveur,
 - > dont 19 vidages au CVD de Noidans-le-Ferroux,
 - > dont 22 vidages au Quai de transfert d'Arc-lès-Gray.

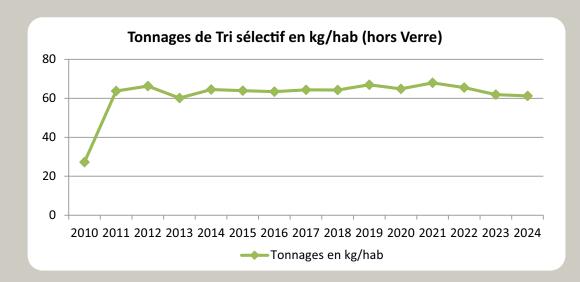


25



> LE TRI SÉLECTIF (HORS VERRE)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages	3 850.46	4 056.71	4 014.08	4 058.41	4 031.42	5 997.97	5781.23	5914.83	5681.96	5330.85	5247.35
Habitants	59 665	63 464	63 279	63 045	62 690	89 528	89 141	87 063	86 662	86 125	85 653
Kg/hab.	64.53	63.92	63.43	64.37	64.30	67.00	64.85	67.94	65.56	61.90	61.26







26

	Tonnages	Heures de service	Kilomètres
Janvier	455.64	1 218.59	20 727.00
Février	410.98	1 082.50	18 538.00
Mars	430.14	1 118.76	18 424.00
Avril	410.60	1 122.00	18 900.00
Mai	454.68	1 235.00	21 688.00
Juin	388.30	1 031.25	17 761.00
Juillet	482.74	1 204.25	20 340.00
Août	450.94	1 152.00	19 145.00
Septembre	427.10	1 093.25	18 186.00
Octobre	463.20	1 179.10	20 297.00
Novembre	409.65	1 100.00	19 652.00
Décembre	463.38	1 212.45	21 176.00
Total	5 247.35	13 749.65	234 834.00

ORGANISATION DES COLLECTES D'ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la totalité des usagers est collectée en porte à porte par le prestataire ECO-DECHETS et par la société SEPUR depuis août, de la manière suivante :



- 77 187 habitants sont collectés tous les 15 jours, répartis sur 254 communes
- 8 466 habitants sont collectés toutes les semaines, répartis sur 2 communes.

Les gros producteurs ont des fréquences de collecte des ordures ménagères adaptées à leurs productions et leurs activités.

DÉFINITION:

Sont considérés comme déchets résiduels, les déchets provenant de ménages (déchets alimentaires, papiers et cartons souillés, autres emballages, etc.) ainsi que les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux compris dans la dénomination des ordures ménagères (Décret N°94.609 du 13 juillet 1994).

> LE NOMBRE DE TOURNÉES

On compte donc:

- 65 tournées d'Ordures Ménagères réalisées par ECO DECHETS / SEPUR :
 - > dont 24 vidages au CVD de Noidans-le-Ferroux
 - > dont 19 vidages au Quai de transfert de Saint-Sauveur
 - > dont 20 vidages au Quai de transfert d'Arc-lès-Gray

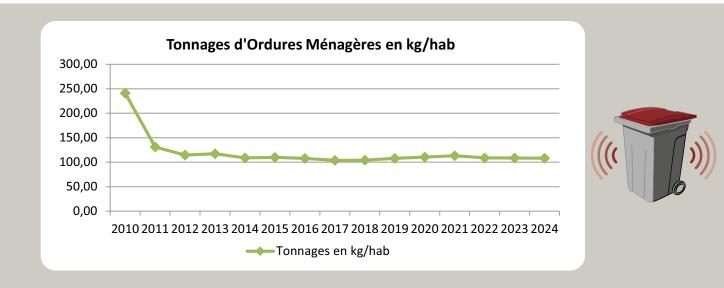


27



> LES TONNAGES COLLECTÉS D'ORDURES MÉNAGÈRES

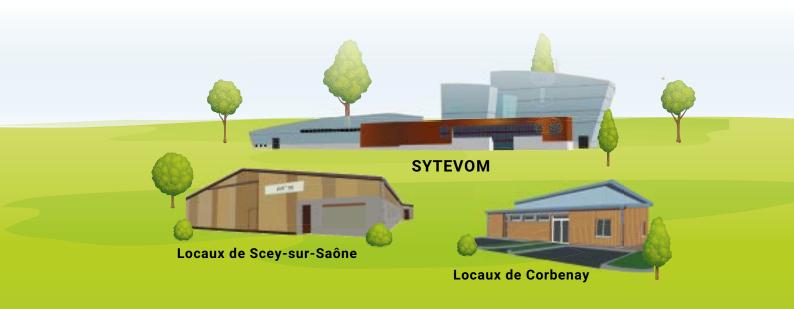
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages	6 488.25	6 964.77	6 831.65	6 539.68	6 527.84	9 662.28	9 841.62	9 868.32	9 436.80	9 333.64	9 270.74
Habitants	59 665	63 464	63 279	63 045	62 690	89 528	89 141	87 063	86 662	86 125	85 653
Kg/hab.	108.74	109.74	107.96	103.73	104.13	107.92	110.41	113.35	108.89	108.37	108.23



	Tonnages	Heures de service	Kilomètres		
Janvier	794.92	945.02	19 873.00		
Février	728.04	865.98	17 645.00		
Mars	738.94	1 083.17	21 165.00		
Avril	763.40	975.22	21 643.00		
Mai	797.52	988.39	26 281.00		
Juin	697.60	971.55*	21 321.40*		
Juillet	834.16	971.55*	21 321.40*		
Août	815.62	935.53	18 609.00		
Septembre	750.74	1 699.00	18 527.00		
Octobre	813.92	1 910.42	19 403.00		
Novembre	745.70	1 719.07	18 328.00		
Décembre	790.18	1 920.40	18 176.00		
Total	9 270.74	14 985.31	242 292.80		



^{*}Moyenne car absence de données d'ECO DECHETS.





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 SICTOM DU VAL DE SAÔNE

29

DÉFINITION:

Sont considérés comme biodéchets, les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. (Article L. 541-1-1 du code de l'environnement).

> LES TONNAGES COLLECTÉS DE BIODÉCHETS

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages	7.66	35.60	59.20	59.90	56.72	78.28	433.52	545.40	640.64
Habitants	63 279	63 045	62 690	89 528	89 141	87 063	86 662	86 125	85 653
Kg/hab.	NS	NS	NS	NS	NS	NS	5.00	6.33	7.47

	Tonnages	Heures de service	Kilomètres		
Janvier	52.26	235.50	6 813.00		
Février	40.72	135.00	3 454.00		
Mars	55.34	202.75	5 162.00		
Avril	54.70	203.50	4 395.00		
Mai	63.94	230.75	6 128.00		
Juin	46.70	215.75	5 224.00		
Juillet	53.54	218.00	6 291.00		
Août	58.70	216.00	5 896.00		
Septembre	57.76	226.13	6 695.00		
Octobre	38.44	143.75	4 391.00		
Novembre	61.50	218.15	6 387.00		
Décembre	57.04	227.72	6 647.00		
Total	640.64	2 473.03	67 483.00		





LA COLLECTE DU VERRE



> ORGANISATION

Le SICTOM dispose de **593 conteneurs à Verre** sur la totalité de son territoire, soit une colonne d'apport volontaire pour 151 habitants.

Selon Eco Emballages la dotation optimale de Points d'Apport Volontaire (PAV) verre est d'une colonne pour 250 habitants en milieu rural.

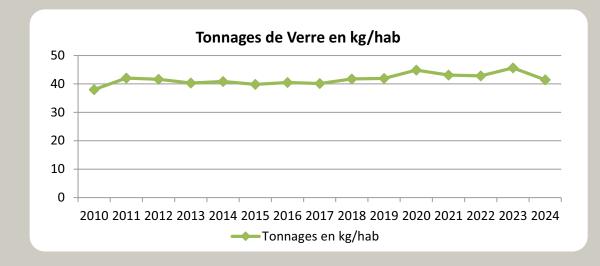
Le SICTOM se situe donc au-delà des préconisations nationales.

Ces PAV sont mis à disposition par le SYTEVOM qui gère également la collecte de ces derniers. Les communes ont à leur charge l'aménagement des points de collecte, l'entretien et la maintenance légère des conteneurs et de leurs abords.



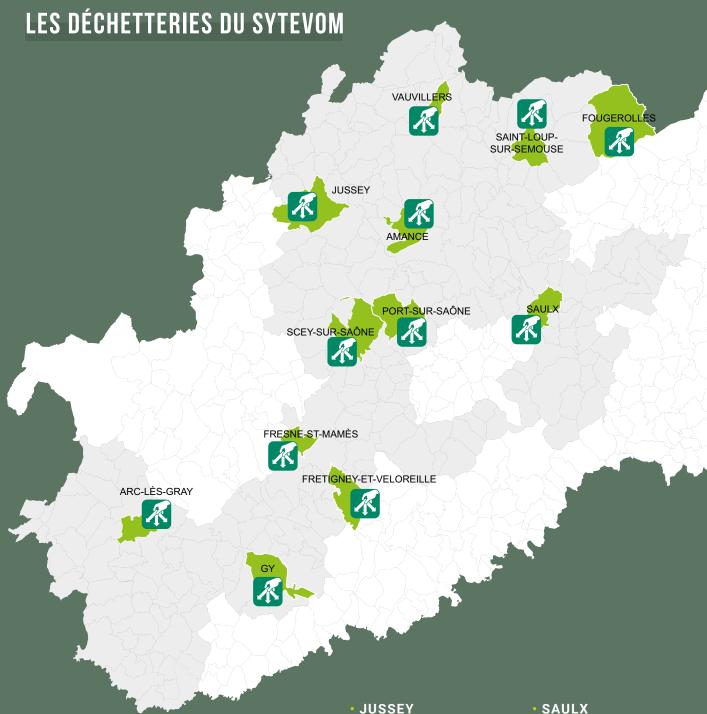
> LE VERRE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages	2 439.36	2 526.77	2 560.74	2 529.04	2 618.19	3 755.60	3999.09	3752.36	3712.82	3630.98	3549.39
Habitants	59 665	63 464	63 279	63 045	62 690	89 528	89 141	87 063	86 662	86 125	85 653
Kg/hab.	40.88	39.81	40.47	40.11	41.76	41.95	44.86	43.10	42.84	42.16	41.43





31



AMANCE

Z.I. de la Superbe 03 84 91 21 57

ARC-LES-GRAY

Lieu-dit Bois des Giranaux 03 84 65 56 73

FOUGEROLLES

Z.I. de la Gabiotte 03 84 49 66 69

FRESNE-SAINT-**MAMÈS**

Route de Vellexon 03 84 78 07 95

FRETIGNEY

Lieu dit les Rotûres 03 84 76 03 72

• GY

4 Les Graverots 03 84 32 99 16

JUSSEY

Jussey la Gare Route de Cendrecourt 03 84 68 17 44

• PORT-SUR-SAÔNE

Route de Purgerot 03 84 91 62 26

SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

ZAC de la Combeauté 03 84 94 22 90

Route de Velleminfroy 03 84 95 93 76

SCEY-SUR-SAÔNE

Route de la Neuvelle 03 84 92 77 74

VAUVILLERS

Direction Bains-les-Bains 03 84 92 99 36

> ORGANISATION

Depuis le 1er janvier 2013, les déchetteries sont sous la compétence du SYTEVOM. Il gère à ce titre le haut de quai (gardiennage, collecte des matériaux, etc.) et le bas de quai (enlèvement des bennes, etc.).

> LES DÉCHETS ACCEPTÉS



MÉTAUX

- Ferrailles
- Meubles métalliques
- · Acier, fonte, cuivre, laiton aluminium
- Tondeuses
- Tonneaux et bidons vides



CARTONS

- Cartons d'emballages propres, secs, vides et pliés
- Enveloppes en carton



DÉCHETS VERTS

- · Tailles de haies, déchets d'élagage
- Petits branchages
- · Copeaux et les feuilles
- Tonte de gazon



DES MÉNAGES

Produits phytosanitaires

- Aérosols non vides, piles, batteries

DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

· Peinture, vernis, colle, solvant, etc.

- · Huile de vidange et de friture
- · Lampes et tubes à économie d'énergie



ROIS

BOIS

- Meubles, chaises, etc.
- Encadrement de fenêtre, porte, etc.
- · Planches, bois d'emballage
- Bois souillé non dangereux
- · Gros branchage



DÉBLAIS / GRAVATS

GRAVATS

- · Mortier, béton, briques
- Tuiles, céramiques, ardoises
- Argile, sable, pierre, terres non polluées
- · Lavabos, éviers



TEXTILES

- Vêtements
- · Linge de maison
- Chaussures



PNEUS NON JANTÉS

 Pneus non jantés des véhicules légers propres et secs (dans la limite de 4 par an)







CARTOLICHES ENCRE RADIOGRAPHIES



DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET **ELECTRONIQUES (DEEE)**

- Gros électroménager hors froid
- · Gros électroménager froid
- Ecrans
- · Petits appareils électroménagers, informatiques, électriques, etc.

33



TOUT-VENANT

- Matelas
- Papiers peints
- Tout ce qui ne correspond pas à une catégorie ci-dessus et qui n'est pas interdit en déchetterie.

> LES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES

	2022 en tonne	2022 es en kg/hal	2023 o. en tonnes	2023 s en kg/hab.	2024 en tonnes	2024 en kg/hab.
CARTON	829	9.57	838.28	9.73	853	9.96
BOIS	2 815	32.48	2 574	29.88	3 600	42.03
DÉCHETS	VERTS 4 612	25.10	2 265	26.29	6 087	71.07
FERRAILLI	ES 1119	12.91	1 052	12.21	1 413	16.50
INERTES	4 138	47.75	4 085	47.43	4 511	52.67
MEUBLES	2 118	24.45	2 207	25.62	1 688	19.71
TOUT VEN	NANT 3 352	38.68	2 573	29.87	2 258	26.36
PLÂTRE	331	3.81	408	4.73	495	5.78
DMS**	194	2.23	219	2.54	247	2.88
DEE*	907	10.47	919	10.67	1 009	11.78
AUTRES**	** 1 081	9.59	755	8.76	1 273	14.86
TOTAL	21 496	247.24	20 711	207.73	23 426	273.50

^{*} DEEE = Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

^{**} DMS = Déchets Ménagers Spécifiques (Déchets et résidus de peintures, produits phytosanitaires, aérosols, acides, etc.)

^{***}Autres = Huiles, pneus, articles textiles, cartouches, livres, Ressourcerie, etc.

LES RESSOURCERIES

> ORGANISATION



Les ressourceries, associations de collecte d'objets, se présentent comme une alternative en assurant la remise en état et la vente sans but lucratif, des objets déposés dans les conteneurs dédiés dans les déchetteries.





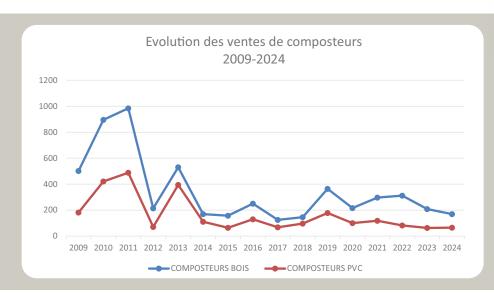
Elles permettent également l'apport volontaire des usagers dans leurs locaux. Enfin, elles peuvent également assurer une prestation de débarras sous conditions.

LE COMPOSTAGE

> ORGANISATION

Le SICTOM propose à ses usagers des composteurs en bois de 600 litres ou en PVC de 400 litres à un prix subventionné.

En 2024, le SICTOM a vendu 234 composteurs : 169 en bois et 65 en PVC.



Depuis 2009, le SICTOM du Val de Saône a distribué

8 169
COMPOSTEURS

35

LES ENCOMBRANTS



Le SICTOM du Val de Saône, comme depuis 2013, n'a pas été sollicité afin d'organiser, en collaboration avec son partenaire de collecte, le ramassage des déchets encombrants en porte-à-porte.

La présence de la Ressourcerie répond à des besoins ponctuels.



LES DÉCHETS ASSIMILÉS

Les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux compris dans la dénomination des ordures ménagères sont collectés en même temps que la collecte des ordures ménagères sous réserve du respect des dispositions du décret N° 94.609 du 13 juillet 1994, relatif aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages.



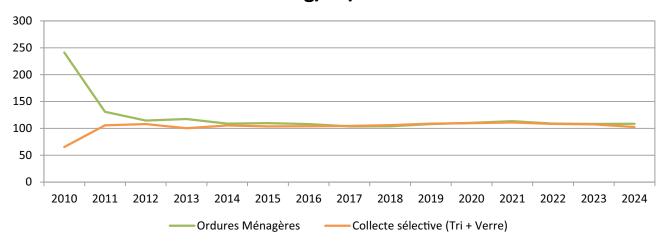


ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

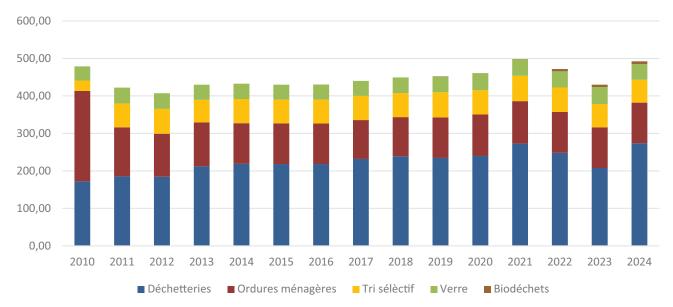


37

Évolution de la production de déchets depuis 2010 en kg/an/hab.

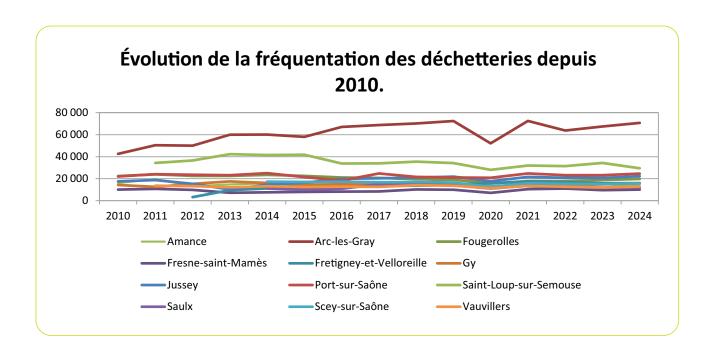


Évolution de la production de Déchets Ménagers et Assimilés entre 2010 et 2024



FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES

	2021	2022	2023	2024
Amance	12 907	10 778	12 101	14 677
Arc-les-Gray	72 490	63 813	67 444	70684
Fougerolles	17 866	17 763	18 756	19 824
Fresne-Saint-Mamès	10 493	11 034	9 549	10 133
Fretigney-et-Velloreille	17 466	16 759	15 823	16 001
Gy	15 700	13 999	14 807	15 778
Jussey	21 566	20 758	20 731	22 269
Port-sur-Saône	24 710	23 222	23 172	24 668
Saint-Loup-sur-Semouse	31 958	31 360	34 366	29 406
Saulx	13 651	12 406	11 721	11 869
Scey-sur-Saône	15 882	15 321	15 042	15 715
Vauvillers	13 366	12 745	11 960	12 845



SICTOM DU VAL DE SAÔNE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

38

LE TRAITEMENT

ORGANISATION

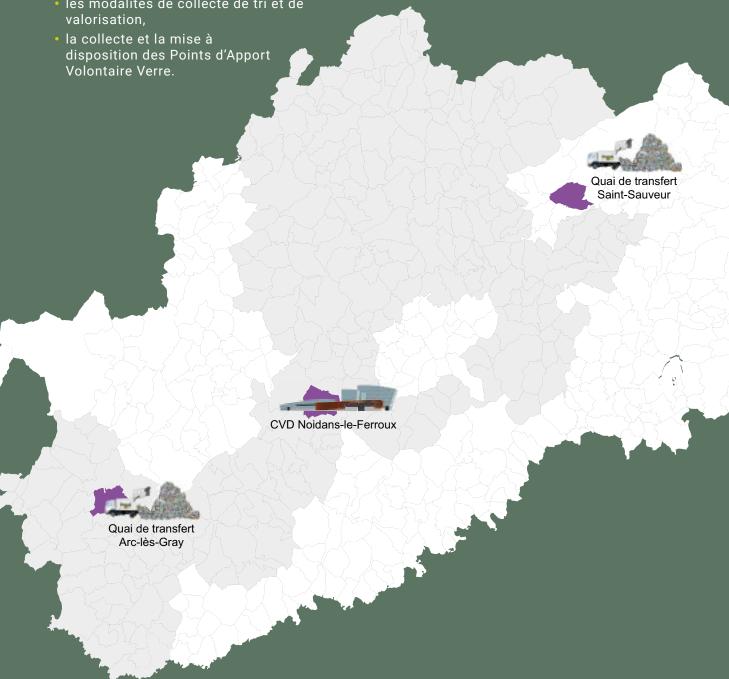
Le SICTOM a transféré la compétence traitement au SYTEVOM.

Le SYTEVOM est un syndicat mixte à vocation unique créé en 1993. Il assure pour le compte de ses adhérents :

- le transfert et l'élimination des Ordures ménagères et déchets assimilés,
- les modalités de collecte de tri et de valorisation,

Le centre de valorisation des déchets de Noidans-le-Ferroux est composé de :

- un centre de tri (capacité 17 000 T / an),
- une unité de valorisation énergétique par incinération (capacité 41 000 T / an).



SICTOM DU VAL DE SAÔNE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

APPORTS POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

En 2024, on trouve les apports suivants pour les ordures ménagères :

	APPORT ECO-DECHETS / SEPUR			TOTAL
	CVD Noidans-le-Ferroux	Quai de Transfert Saint-Sauveur	Quai de Transfert Arc-lès-Gray	en tonnes
Janvier	352.10	206.40	236.42	794.92
Février	314.34	197.84	215.86	728.04
Mars	301.96	212.84	224.14	738.94
Avril	348.10	196.76	218.54	763.40
Mai	416.66	193.06	187.80	797.52
Juin	293.40	181.90	222.30	697.60
Juillet	331.44	248.98	253.74	834.16
Août	365.66	220.62	229.34	815.62
Septembre	288.42	244.60	217.72	750.74
Octobre	287.22	275.16	251.54	813.92
Novembre	315.04	222.58	208.08	745.70
Décembre	339.08	257.38	217.94	814.40
Total en tonnes	3 929.20	2 658.12	2 683.42	9 294.96

>

40

APPORTS POUR LE TRI

En 2024, on trouve les apports suivants pour le tri sélectif :

		APPORT SICTOM		TOTAL
	CVD Noidans-le-Ferroux	Quai de Transfert Saint-Sauveur	Quai de Transfert Arc-lès-Gray	en tonnes
Janvier	120.96	190.52	144.16	455.64
Février	120.54	162.14	128.30	410.98
Mars	113.10	165.06	151.98	430.14
Avril	125.14	162.16	123.30	410.60
Mai	187.50	142.60	124.58	454.68
Juin	120.04	135.70	132.56	388.30
Juillet	121.88	196.86	164.00	482.74
Août	130.28	176.56	144.10	450.94
Septembre	113.38	172.06	141.66	427.10
Octobre	133.50	175.10	154.60	463.20
Novembre	148.87	141.58	119.20	409.65
Décembre	157.10	185.38	120.90	463.38
Total en tonnes	1 592.29	2 005.72	1 649.34	5 247.35

SICTOM DU VAL DE SAÔNE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

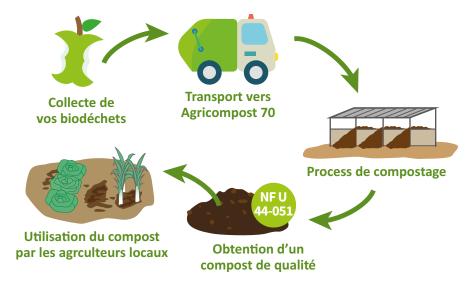
APPORTS POUR LES BIODÉCHETS

En 2024, on trouve les apports suivants pour les biodéchets :

	APPORT SICTOM	TOTAL
	Agricompost	en tonnes
Janvier	52.26	52.26
Février	40.72	40.72
Mars	55.34	55.34
Avril	54.70	54.70
Mai	63.94	63.94
Juin	46.70	46.70
Juillet	53.54	53.54
Août	58.70	58.70
Septembre	57.76	57.76
Octobre	38.44	38.44
Novembre	61.50	61.50
Décembre	57.04	57.04
Total en tonnes	640.64	640.64



TRAITEMENT DES BIODÉCHETS



10kg = 4.5kg

DE BIODECHETS

DE COMPOST

Le traitement des biodéchets est assuré par **Agricompost 70** via un processus de compostage.

Pour 2024, 640.64 tonnes ont été apportées à la plateforme de compostage Agri compost à Montigny-lès-Vesoul (70), et ainsi détournées de l'incinération, ce qui a permis la création de 288.29 tonnes de compost.

EN 2024, création de 288,29
TONNES DE COMPOST

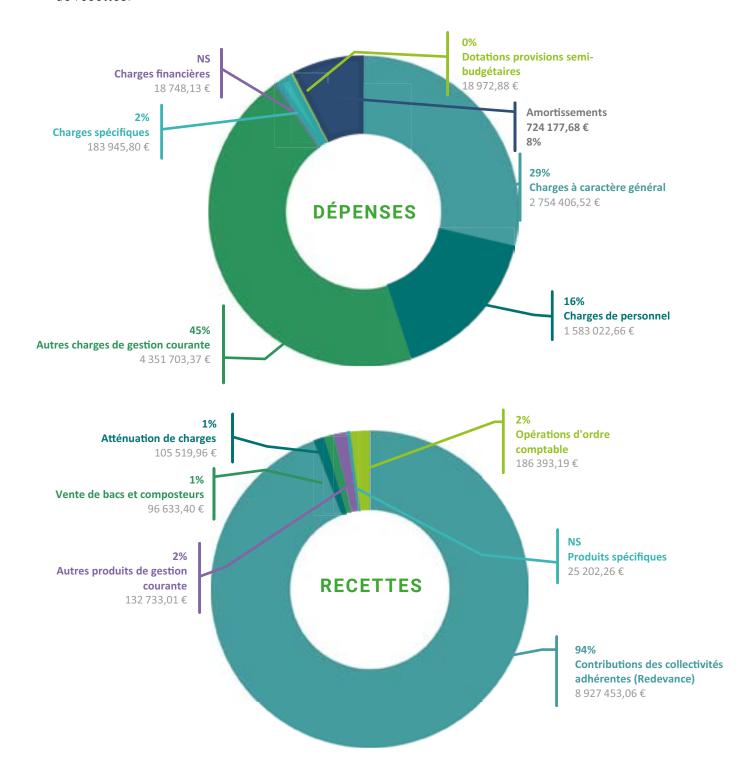
41

INDIGATEURS FINANCIERS



DES DÉPENSES ET RECETTES

Décomposition du compte administratif 2024, section de fonctionnement par type de dépenses et de recettes.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 SICTOM DU VAL DE SAÔNE

43

MODALITÉS D'EXPLOITATION

LE COÛT DU PRESTATAIRE DE COLLECTE ECO-DÉCHETS



Le service de collecte, d'évacuation et de déchargement des ordures ménagères a été attribué à la société ECO DECHETS suite à un marché public.



La durée de ce contrat a été fixée à 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026. Toutefois, suite à une procédure de redressement judiciaire, la société SEPUR a repris la gestion de notre marché au 1^{er} janvier 2024 pour aller jusqu'au 31 décembre 2026.

Le coût global de la prestation pour 2024 s'élève à :

- · 765 911.47€ HT soit 842 502.61€ TTC pour ECODECHETS
- · 548 517.64€ HT soit 603 369.40€ TTC pour SEPUR soit un total de 1 314 429.11€ HT (1 445 872.01€ TTC.

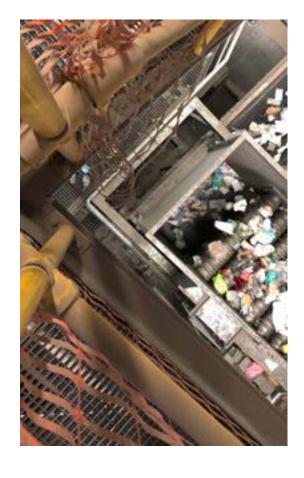
LE COÛT DU SERVICE OPÉRATIONNEL DE COLLECTE DU TRI SÉLECTIF

Depuis le 1er janvier 2022, le SICTOM a repris la collecte du tri en régie sur la totalité du territoire. Le coût global du service opérationnel de collecte du tri sélectif pour 2024 s'élève à 1 424 464€ HT¹ soit 1 566 910.40 € TTC.

LE COÛT DU SERVICE OPÉRATIONNEL DE COLLECTE DES BIODÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SICTOM assure également en régie sur la totalité du territoire la collecte des biodéchets en PAV à plein temps.

Le coût global du service opérationnel de collecte des biodéchets pour 2024 s'élève à à 76 950.63 € HT soit 84 645.69 € TTC.



(1) Données issues de la Matrice Compta coût 2023 du SICTOM du Val de Saône validée par l'ADEME.

44 SICTOM DU VAL DE SAÔNE

LE TRAITEMENT

LE TRAITEMENT ET LE TRANSPORT DES OM

Le SYTEVOM, qui effectue le traitement des Ordures Ménagères, facture à ce titre titre 137.50 € HT la tonne incinérée en 2024.

A noter que le transfert des OM des quais de Saint Sauveur et Arc-lès-Gray au SYTEVOM est compris dans le prix à la tonne.

Le coût du traitement des Ordures Ménagères pour 2024 s'élève donc à 1 584 017 € HT¹ soit 1 742 418.70 € TTC.



45

LE TRAITEMENT DES BIODÉCHETS

Le traitement des biodéchets collectés a été confié à Agri compost 70, par l'intermédiaire du SYTEVOM en charge du traitement.

Le coût du traitement des biodéchets pour 2024 s'élève donc à 43 264 € HT¹ soit 47 590.40 € TTC.



LA COTISATION ADHÉRENT

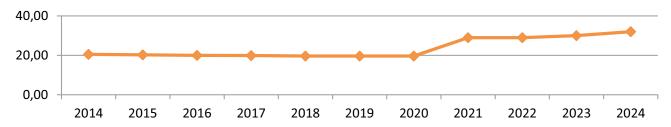
LA COTISATION ADHÉRENT

46

Le SYTEVOM assure également la gestion des déchetteries et la collecte des PAV verre et le traitement et la valorisation des déchets. A ce titre, le SYTEVOM demande à ses adhérents une cotisation à hauteur de 35.20€ TTC par habitant pour 2024.

La cotisation adhérent du SYTEVOM pour 2024 s'élève donc à 3 014 985.60 € TTC.

Évolution de la cotisation habitant en € HT





SICTOM DU VAL DE SAÔNE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

MODALITÉS DE FINANCEMENT

MODE DE FINANCEMENT

Le service de collecte des déchets assuré par le SICTOM du Val de Saône est financé par la redevance reversée par les adhérents.

Le Comité Syndical du SICTOM du Val de Saône a voté par délibération en date du 14 décembre 2023, les tarifs d'abonnement ci-dessous. L'abonnement au litre comprend la part fixe et les levées minimum.

Abonnement 100%	Total Levées supp	
80 L	115.20 € - Soit 1.44 €/ litre	8.76 €
140 L	158.20 € - Soit 1.13 €/ litre	8.76 €
240 L	271.20 € - Soit 1.13 €/ litre	9.89 €
340 L	384.20 € - Soit 1.13 €/ litre	13.18 €
660 L	745.80 € - Soit 1.13 €/ litre	16.74 €

Abonnement 50%	Total Levées sup	
80 L	57.60 € - Soit 0.72 €/ litre	8.76 €
140 L	79.10 € - Soit 0.565 €/ litre	8.76 €
240 L	135.60 € - Soit 0.565 €/ litre	9.89 €
340 L	192.10 € - Soit 0.565 €/ litre	13.18 €
660 L	372.90 € - Soit 0.565 €/ litre	16.74 €

Abonnement Exception	Total	Levées suppl.
140 L	217.00 € - Soit 1.55 € /litre	8.76 €
240 L	372.00 € - Soit 1.55 € /litre	9.89 €
340L	527.00 € - Soit 1.55 € /litre	13.18 €
660 L	1 023.00 € - Soit 1.55 € /litre	16.74 €

Pénalités 80L	200.00 €
Tarifs sacs prépayés	4.71 €
Tarifs rouleaux de 25 sacs	117.75 €
Forfait pro non doté	70.00 €

Le montant facturé par le SICTOM du Val de Saône à ses adhérents au titre de l'année 2024 en redevance incitative est de : 8 590 821 € (régularisations sur l'année en cours comprises).

AIDES REÇUES DES ECO-ORGANISMES ET RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION MATIÈRE



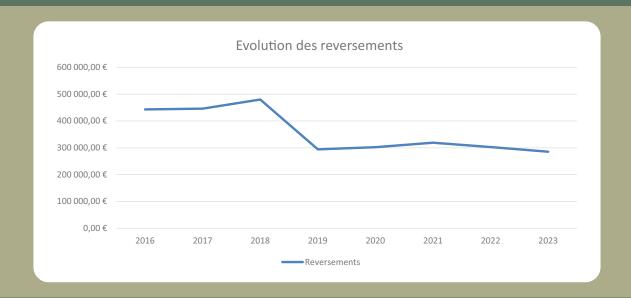
C'est le SYTEVOM qui est en contrat avec les Eco Organismes et qui se charge des reventes matériaux. C'est donc le syndicat de traitement qui percoit les aides.

Cependant, en fonction de ses performances de collecte sélective (critères évaluées : quantité e t qualité), le SYTEVOM restitue au SICTOM du Val de Saône une partie des sommes perçues.



Le montant des aides restituées en 2024 au titre de 2023 s'élève à 285 426.20€ TTC.





SICTOM DU VAL DE SAÔNE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

PEPARTITION DU COÛT GLOBAL

	Coût global	Coût global à l'habitant
Charges à caractère général	2 754 406.52 €	32.16 €
Charges de personnel	1 583 022.66 €	18.48 €
Autres charges de gestion courante	4 351 703.37 €	50.81 €
Charges financières	18 748.13 €	0.22 €
Charges spécifiques	183 945.80 €	2.15 €
Dotations provisions semi-budgétaires	18 972.88 €	0.22 €
Amortissements	724 177.68 €	8.45 €
TOTAL	9 634 977.04 €	112.49 €

COÛT GLOBAL À LA TONNE

	Coût global à l'habitant	Coût global à la tonne de déchets ¹	Coût global à la tonne d'Ordures Ménagères
Cotisation SYTEVOM Cotisation adhérent et traitement	56.10 €	113.97 €	516.95 €
Collecte OM Prestation ECO DECHETS	16.88 €	34.30 €	155.55 €
Collecte TRI Service opérationnel SICTOM	18.29 €	37.17 €	168.58 €
Collecte BIODÉCHETS Service opérationnel SICTOM	0.99 €	2.01 €	9.11 €
Post-exploitation CET de Scey-sur-Saône	0.70 €	1.42 €	6.45 €
Amortissement Bacs OM, bacs de tri, composteurs, locaux et BOM	8.45 €	17.18 €	77.91 €
Frais de structure Personnel, Administration, Facturation, etc.	11.07 €	22.50 €	102.04 €
TOTAL	112.49 €	228.54 €	1 036.58 €

⁽¹⁾ Y compris la collecte sélective, les biodéchets et les déchetteries.

PERSPECTIVES





 Projet de réhabilitation de la friche de Combeaufontaine : Attribution du marché de maitrise d'œuvre Démarrage des études avant travaux Dépôt du permis de construire
• Travaux pour réhabiliter les locaux d'Ancier afin d'y établir la permanence et le dépôt pour les agents sur le secteur graylois
 Recrutement d'ambassadeurs du tri supplémentaires pour développer le service animation du SICTOM: proposer des actions avec les scolaires, présence aux foires, acquisition de nouveau matériel d'animation, etc.
 Poursuite du déploiement de la collecte des biodéchets en PAV : Remplacement du matériel de substitution suite à l'attribution du marché à la société SERI SAS Implantation des PAV biodéchets sur les nouvelles communes de la CCHVS et réalisation de réunions publiques Déploiement de la collecte des professionnels
• Optimisation du service de collecte du tri et des biodéchets en régie sur l'ensemble du territoire
• Évolution du périmètre du SICTOM avec le départ des 6 communes de la CC du Pays de Montbozon et du Chanois et l'arrivée de 16 nouvelles communes de la CC des Hauts du Val de Saône





Zone Artisanale 70360 SCEY-SUR-SAÔNE-ET-SAINT-ALBIN 03 84 78 09 52

SICTOM Val de Saône

Directeur de publication : Éric Masoyé
Conception / Mise en page : FILIGRANE - Pusey
Crédits photographiques : ©Citeo (Mathieu
Garrouteigt - Sipa Press - Pierre Antoine)
- ©SYTEVOM et ©SICTOM du Val de Saône ©Freepik - ©Benoît Grand Angle
Novembre 2025 • ISSN 2105-1712